

# La route en hiver dans le CANTAL

2024 / 2025

Le réseau routier national géré par la DIR Massif Central dans le Cantal est de la responsabilité du district Nord et du district Centre.

Ce réseau est constitué par l'A75 et la RN122, dont l'entretien et l'exploitation sont assurés par les Centres d'Entretien et d'Intervention (CEI) de Saint-Mamet-la-Salvetat, Murat, Massiac et Saint-Flour.

## DISPOSITIF AUTOROUTE A75 (DISTRICT NORD) :

	CEI de <b>MASSIAC</b>	CEI de <b>SAINT-FLOUR</b>
Moyens humains	17 agents	17 agents
Nombre de circuits	3	2
Véhicules de traitement	5 unités	5 unités
Quantité de sel utilisé (2023-2024)	493 tonnes	971 tonnes

## DISPOSITIF RN122 (DISTRICT CENTRE)

	CEI de <b>MURAT</b>	CEI de <b>SAINT-MAMET- LA-SALVETAT</b>
Moyens humains	16 agents	14 agents
Nombre de circuits	3	2
Véhicules de traitement	4 unités	3 unités
Quantité de sel utilisé (2023-2024)	425 tonnes	101 tonnes



### CLASSEMENT CLIMATIQUE :

Le département du Cantal est classé en zone climatique "hiver rigoureux".



### ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

La « loi Montagne II » rend obligatoire les équipements spéciaux (chaînes à neige ou pneus hiver), dans le département du Cantal, durant la période de viabilité hivernale.

### PÉRIODE DE VIABILITÉ HIVERNALE :

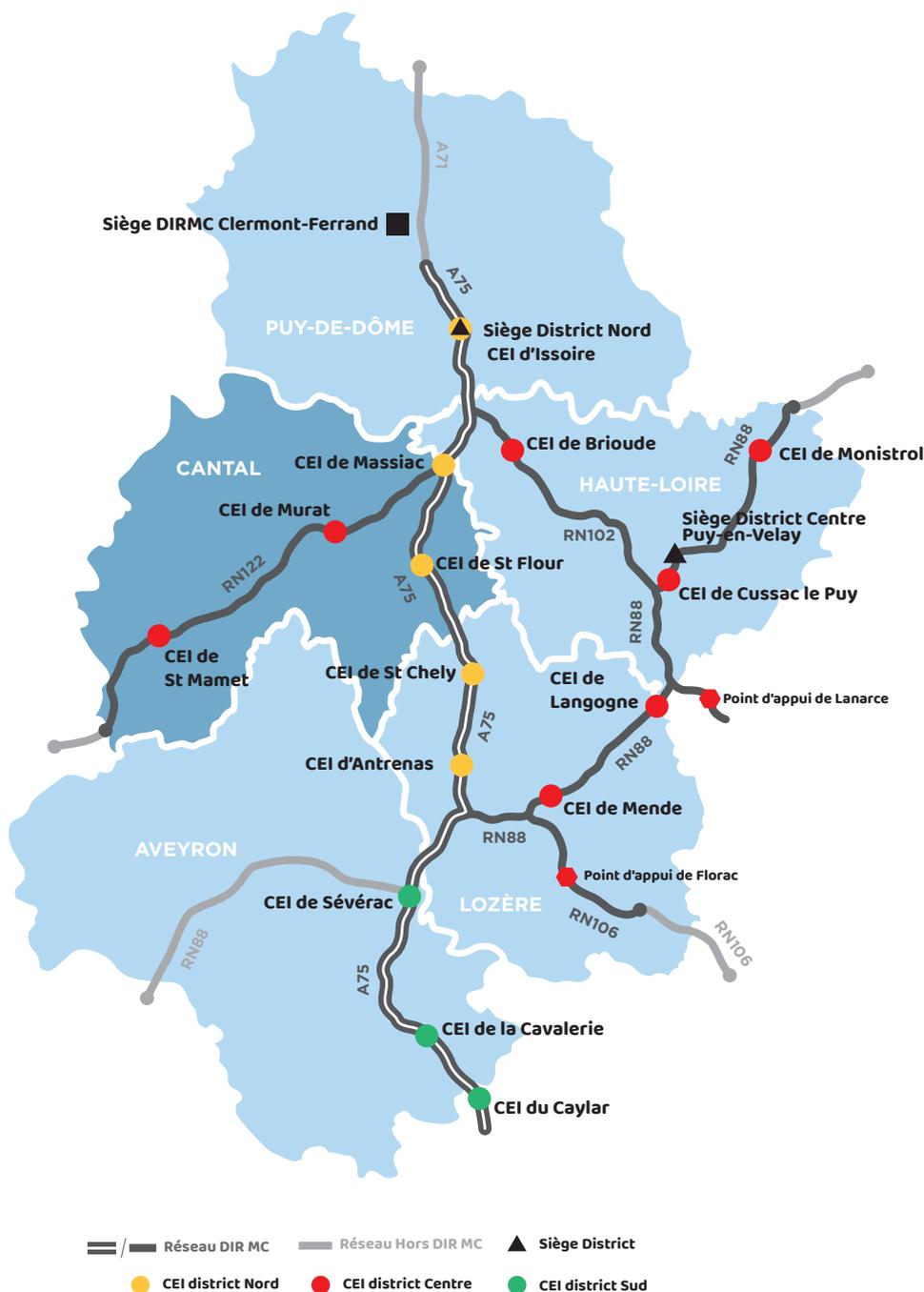
La période de viabilité hivernale s'étend du 28 octobre 2024 au 31 mars 2025.



### LONGUEUR DU RÉSEAU À TRAITER :

- 50 km d'autoroute A75 (2x2 voies)
- 112 km de la RN122 (bidirectionnelle)





## ÊTRE CONSCIENT DES LIMITES DU DISPOSITIF

Malgré toute l'attention apportée par la DIR Massif Central, il peut arriver qu'une partie du réseau soit bloquée par les intempéries et que la circulation soit paralysée. Les interventions sont alors ralenties, voire impossibles.

### PLUSIEURS FACTEURS, SOUVENT CUMULÉS, EXPLIQUENT CES SITUATIONS :

- une température trop basse qui rend l'action du sel inefficace,
- des chutes de neige en continu (les engins de déneigement concentrent leur action à plusieurs reprises au même endroit sans pouvoir dégager la totalité des voies de circulation),
- des phénomènes exceptionnels incontrôlables (pluies verglaçantes ou verglas important),
- un vent violent et soutenu pendant et/ou après la chute de neige entraînant la formation de congères,
- l'importance du trafic,
- un défaut d'équipement des véhicules (absence de pneus neige, de chaînes ...)
- Quels que soient les progrès technologiques, les moyens mis en œuvre et quelles que soient les compétences des prévisionnistes, la neige reste, et, restera encore, un phénomène très difficile à prévoir tant en intensité qu'en durée.

## COORDONNÉES :

**DIR MASSIF CENTRAL**  
 60 avenue de l'Union soviétique  
 63012 Clermont-Ferrand Cedex 1  
 04 73 29 79 79

**DISTRICT NORD**  
 Rue de l'ancien pont d'Orbeil  
 63500 Issoire

**DISTRICT CENTRE**  
 18 rue Jean Solvain - BP 347  
 43012 Le Puy-en-Velay Cedex

